



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 40416

Texte de la question

M. Jean-Jacques Candelier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme de l'enseignement technologique au collège. Alors qu'a été annoncé le report de la réforme de la classe de seconde des lycées, il lui demande s'il compte agir de la même façon pour les nouveaux programmes de technologie au collège, avec un report d'entrée en application à la rentrée 2010. Selon lui, l'année scolaire 2009-2010 doit permettre la concertation avec les enseignants de cette discipline et leurs représentants, associations et syndicats, pour qu'un état des lieux de l'existant soit fait et que la modification des programmes s'effectue dans l'intérêt de tous.

Texte de la réponse

Les conditions d'enseignements de la technologie dans les collèges ont fait l'objet d'un rapport de l'IGAENR en juillet 2002. La réécriture du programme de technologie a été entreprise en janvier 2003 dans le cadre de la rénovation du collège. Une première réflexion, conduite par M. le recteur Philippe Joutard, a été relayée à partir de mars 2004 par un groupe d'experts présidé par M. l'inspecteur général Daniel Secrétan. Le contenu de cet enseignement a fait l'objet d'avis de la part de l'Académie des technologies en septembre 2004 et de l'Académie des sciences en janvier 2005. Sur la base de ces travaux, le programme de la classe de sixième a été publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale du 20 janvier 2005. Toutefois, la décision de surseoir à la rédaction du programme de technologie au collège a été prise en mars 2006, dans l'attente de la publication du décret relatif au socle commun de connaissances et de compétences. C'est en se référant au socle que le groupe d'experts, présidé par M. le Professeur des universités Luc Chevalier, a procédé à l'adaptation du programme de technologie de la classe de sixième et a rédigé des projets de programme pour les autres niveaux du collège. Ces projets ont été soumis à la consultation nationale des enseignants tandis que toutes les organisations syndicales et les associations de professeurs de technologie étaient reçues par les présidents des groupes d'experts et par la DGESCO. Les différents avis émis lors de ces consultations ont été pris en compte pour la rédaction des programmes présentés au Conseil supérieur de l'éducation le 3 juillet 2008. L'arrêté relatif aux programmes de mathématiques, de physique-chimie, de sciences de la vie et de la Terre, de technologie pour les classes de sixième, de cinquième, de quatrième et de troisième du collège a été publié au Bulletin officiel de l'éducation nationale spécial n° 6 du 28 août 2008. Ainsi, rien ne justifie de reporter l'entrée en application, prévue à la rentrée de l'année scolaire 2009-2010, de ces nouveaux programmes qui ont fait l'objet d'une réflexion approfondie et d'une très large concertation.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Jacques Candelier](#)

Circonscription : Nord (16^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 40416

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 27 janvier 2009, page 650

Réponse publiée le : 12 mai 2009, page 4636